



# GROUPES ADULTES / ADOS / ENFANTS

ILE DE LOISIRS DE BOIS-LE-ROI



## CONDITIONS GENERALES 2018-2019

1/3

*A 50 kilomètres de Paris, l'île de loisirs de Bois-le-Roi bénéficie d'un environnement privilégié entre la forêt de Fontainebleau et la Seine : dépaysement assuré ! Elle est aménagée par la Région Île-de-France, administrée par un Syndicat mixte, gérée et animée par l'Association UCPA Sport Loisirs.*

### ➤ RESTAURATION

Notre restaurant collectif comporte 180 places réparties en tables de 6 à 8 convives. Si le temps le permet, des tables sont disponibles en terrasse.

Une participation au service de table vous sera demandée.  
(Le vin et le café ne sont pas compris dans le prix du repas).  
Un panier repas avec boisson pourra vous être fourni sur réservation préalable au même tarif qu'un repas sur table. Il vous appartiendra de le conserver au frais jusqu'à la consommation.  
Les régimes particuliers doivent nous être signalés avant le séjour sur le contrat.

**Il n'est pas autorisé d'apporter du vin, des apéritifs ou de la nourriture en salle de restaurant.**

Nous pouvons vous organiser des repas spéciaux, des apéritifs avec supplément. Consultez-nous.

### ➤ HÉBERGEMENT

Nos chambres de 4 à 11 lits sont équipées d'armoires.  
Les draps et couettes sont fournis.  
**Les accessoires et le linge de toilettes ne sont pas fournis.**  
Les clés de chambres seront confiées au responsable de groupe.  
Au départ, il est demandé à chacun de défaire son lit.

### ➤ SALLES DE RÉUNION

Nous disposons de 7 salles de travail de 20 à 100 places assises.  
Nos salles sont équipées de tables et de chaises. La mise à disposition d'un paper-board et de marqueurs est comprise dans le tarif location de la salle.  
Ces salles peuvent être utilisées pour des activités de travail ou de détente.  
Pour le confort de tous, tout bruit doit cesser après 22 h 30.



➤ POUR EN SAVOIR +

**ILE DE LOISIRS DE BOIS-LE-ROI**  
UCPA  
Céline SIMON  
Rue du Tournezy - 77590 Bois-le-Roi  
Tel : 01.64.81.33.13  
[csimon@bois-le-roi.iledeloisirs.fr](mailto:csimon@bois-le-roi.iledeloisirs.fr)

[www.bois-le-roi.iledeloisirs.fr](http://www.bois-le-roi.iledeloisirs.fr)



## CONDITIONS GENERALES 2018-2019

2/3

### ➤ MATÉRIEL DE RÉUNION

Nos salles peuvent être équipées de vidéoprojecteur, d'une sono (en location) et d'écran.

### ➤ ACTIVITÉ SPORTIVES

Un programme d'activités sportives sur mesure peut être organisé à votre demande au moment de la préparation du séjour. Nos tarifs comprennent l'encadrement et le prêt de matériel pour une personne. Suivant la saison nous vous proposerons VTT, TIR A L'ARC, TENNIS, EQUITATION, DISC-GOLF, STAND UP PADDLE, COURSE D'ORIENTATION, CANOE, GOLF, DECOUVERTE NATURE, ACCROBRANCHE....



### ➤ ARRIVÉE

Le Responsable du groupe doit, si possible, arriver dans les heures d'ouverture de l'accueil (en général de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30) pour recevoir toutes les informations nécessaires : clés de chambre, horaires repas, salles de travail.

### ➤ CONDITIONS DE PAIEMENT

Un acompte d'un montant de 30 % est à verser à la réservation.  
Les organismes et les collectivités qui, pour des raisons administratives, n'ont pas la possibilité de verser des acomptes, doivent joindre un bon de commande de la TOTALITE de la réservation.  
Le solde sera réglé sur facture établie à l'issue du séjour et envoyée par courrier.  
Pour l'étranger, le mode de règlement souhaité est le virement avec frais de banque à la charge du groupe.

### ➤ ASSURANCES

L'UCPA a souscrit une assurance Responsabilité Civile et Défense Recours pour le compte de ses stagiaires auprès d'Allianz IARD. Aucune garantie Individuelle Accident ne vous est donc acquise. Pour plus d'informations consultez [www.ucpa-assurvacances.fr](http://www.ucpa-assurvacances.fr).  
Pour les **groupes scolaires**, nous conseillons la souscription d'une assurance complémentaire auprès de Mutuaide Assistance qui pourra intervenir notamment en cas d'**annulation totale du séjour**.

### ➤ CONDITIONS D'ANNULATION

Toutes notification d'annulation doit être faite par courrier ou email, dans les meilleurs délais, le cachet de la poste faisant foi.

Périodes avant le début du séjour	ANNULATION PARTIELLE par participant *	ANNULATION TOTALE de la prestation
A plus de 90 j	Réduction de moins de 20% de l'effectif initial : sans frais. Réduction de plus de 20% de l'effectif : 10% du prix par places annulées	10% du montant total du dossier groupe
Entre 90 et 31 j	10%	30%
Entre 30 et 21 j	25%	30%
Entre 20 et 15j	50%	50%
Entre 14j et J-8	75%	100%
Entre J-7 et le début du séjour	100%	100%

L'UCPA n'est pas responsable des dommages ou vols qui pourraient être subis par les véhicules en stationnement sur le site, ou leur contenu. Elle est assurée en responsabilité civile à l'égard des utilisateurs des salles et hébergements. Il appartient aux locataires de s'assurer en responsabilité civile vis-à-vis des personnes qu'ils accueillent ou encadrent.



# GROUPES ADULTES / ADOS / ENFANTS

ILE DE LOISIRS DE BOIS-LE-ROI



## CONDITIONS GENERALES 2018-2019

3/3

### ➤ CONDITION DE SEJOUR UCPA

Les participants s'engagent à respecter les règles de vie collective propres à notre structure. Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, nous ne pouvons pas accepter le séjour des animaux domestiques des participants.

### ➤ DÉGRADATION / DÉGÂT MATÉRIEL

La perte du matériel sportif prêté sera facturée. Les clés non restituées seront facturées 8.00 €.

### ➤ RÉSERVATIONS

Les réservations se font par téléphone puis par email et devront préciser :

- dates souhaitées
- effectif
- détail des prestations

Un contrat sera établi par l'UCPA en double exemplaire.

**La réservation sera considérée comme ferme et définitive dès réception par l'UCPA du contrat signé et du versement de l'acompte.**

### ➤ GARANTIE DE L'ORGANISME CONTRACTANT

L'organisme contractant s'engage à informer chaque participant des conditions de déroulement du séjour. Il sera tenu responsable à l'égard de l'UCPA des conséquences de tout dégât commis sur les hébergements ou sur les lieux de vie commune du centre. Ces dégâts lui seront facturés intégralement.

### ➤ CLAUSE DE NON REVENTE

Sauf convention spéciale entre l'UCPA et l'organisme contractant, celui-ci ne peut revendre les séjours à des prix supérieurs à ceux consentis par l'UCPA



➤ POUR EN SAVOIR +

**CONDITIONS VALABLES DU 01/11/18 AU 31/10/19**

**ILE DE LOISIRS DE BOIS-LE-ROI  
UCPA**

Céline SIMON

Rue du Tournezy - 77590 Bois-le-Roi

Tel : 01.64.81.33.13

[csimon@bois-le-roi.iledeloisirs.fr](mailto:csimon@bois-le-roi.iledeloisirs.fr)

[www.bois-le-roi.iledeloisirs.fr](http://www.bois-le-roi.iledeloisirs.fr)